



# Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE  
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

## **GROUPE REGIONAL DETECTION (GRD)**

### **GRAND EST 2022-2023**

*CONVENTION LIGUE / PARENTS / JOUEUR(SE) / CLUB*

La présente convention est conclue entre la Ligue du Grand Est Tennis de Table, représentée par M. Christophe PORTE, agissant en qualité de Président,  
et Mme/M. \_\_\_\_\_ parents de \_\_\_\_\_,  
licencié(e) au club de \_\_\_\_\_

Le Cadre Technique de Ligue, assumant la fonction de Responsable Régional Détection, est chargé de sa mise en application pour les aspects concernant la Ligue du Grand Est de Tennis de Table.

#### **ARTICLE 1 :**

La présente convention a pour objet de définir les engagements de la Ligue du Grand Est Tennis de Table d'une part, et du joueur(se) et de son entourage (famille, club, CD, etc.) d'autre part, sur la période allant du mois de juillet 2022 au mois de Juin 2023.

#### **ARTICLE 2 :**

La Ligue du Grand Est s'engage, par l'intermédiaire de son Responsable Régional Détection :

- à sélectionner le joueur(se) lors des regroupements et stages régionaux, à favoriser la participation du joueur(se) aux stages nationaux ;
- à proposer une planification et un accompagnement du joueur(se) en lien avec son technicien référent tout au long de la saison 2022/2023 ;  
Une rencontre sera organisée en début de saison entre toutes les parties du projet (ligue, club, entraîneur référent, joueur(se), parents) afin d'expliquer les objectifs et le fonctionnement du Groupe Régional Détection, mais aussi de définir les axes du projet du joueur(se) ;
- à assurer une fonction de conseil et de soutien en proposant un programme d'entraînement en lien avec le cadre technique référent du joueur(se) ;
- à intervenir, auprès du joueur(se), à travers les regroupements départementaux et/ou régionaux, et possiblement d'effectuer quelques interventions directement au club en fonction du profil du joueur(se) ;
- à participer, dans le cadre de ces interventions physiques, à la formation continue de l'entraîneur référent ;
- à mettre en place des bourses d'aide pour les joueurs(ses) sélectionné(e)s lors de certaines actions nationales et internationales, sur demande, par courrier, de la part des parents du joueur(se).



# Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE  
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : [contact@lgett.fr](mailto:contact@lgett.fr) - site internet : [www.lgett.fr](http://www.lgett.fr)

## **ARTICLE 3 :**

En contrepartie, le joueur(se) (et sa famille) admis dans le Groupe Régional Détection (GRD) s'engage :

- à nommer, en accord avec son club, un Cadre Technique Référent, qui suivra le joueur(se) et qui sera l'interlocuteur principal du Responsable Détection Régional ;
- à respecter le projet défini par l'ensemble des acteurs lors de la réunion de début d'année ;
- à avoir un investissement dans sa pratique du tennis de table lui permettant une progression significative ;
- à honorer les différentes sélections (stages, compétitions) dont il pourrait bénéficier (départementales / régionales / nationales / internationales) ;
- à participer aux 4 tours de critérium fédéral, aux regroupements et aux stages de Ligue (calendrier envoyé séparément par courriel) ;
- à participer aux championnats par équipes seniors en fonction du profil ;
- à informer le Responsable Régional Détection des éventuelles difficultés rencontrées en cours de saison ;
- à prévenir en cas d'absences et à justifier ses absences ;
- à travailler en harmonie avec les cadres techniques de la Ligue intervenant dans le cadre de cette convention.

## **ARTICLE 4 :**

En contrepartie, le club du joueur(se) admis dans le Groupe Régional Détection (GRD) s'engage :

- à nommer, en accord avec le joueur(se) et sa famille, un Cadre Technique Référent, qui suivra le joueur et qui sera l'interlocuteur principal du Responsable Détection Régional ;
- à soutenir le joueur(se) et sa famille, humainement (entraînement au quotidien, suivi en compétition, suivi en stage) et financièrement (participation aux frais engagés pour la réalisation du projet)
- à mettre en place ou proposer au Responsable Régional Détection, toutes les conditions pouvant être propices à la bonne progression du joueur(se) ;
- à intégrer le joueur(se) et sa famille dans le cadre du projet associatif du club ;
- à intégrer le joueur(se) dans une équipe senior du championnat par équipe, à un niveau permettant sa progression ;
- à travailler en harmonie avec les cadres techniques de la Ligue intervenant dans le cadre de cette convention.

## **ARTICLE 5 :**

La Ligue s'engage également à impliquer le Comité Départemental de rattachement dans le projet du joueur(se), à travers entre autres la mise en relation du Responsable Régional Détection avec le Responsable en charge de la détection au sein du Comité Départemental, lorsqu'il est nommé, ou à défaut avec le Président du Comité Départemental.

L'objectif étant de favoriser la participation du joueur(se) aux actions départementales et, si possible, à aboutir à un soutien du joueur(se), humain et financier, par le Comité Départemental.



# Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE  
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : [contact@lgett.fr](mailto:contact@lgett.fr) - site internet : [www.lgett.fr](http://www.lgett.fr)

## **ARTICLE 6 :**

La Ligue du Grand Est remettra en cours de saison un maillot du GRD à chaque joueur(se).

En cas de commandes groupées via la Ligue, les joueurs(ses) du Groupe Régional Détection pourront profiter du partenariat avec notre fournisseur exclusif Wack Sport et bénéficier ainsi de réductions intéressantes sur le matériel (raquettes, bois, revêtements).

L'ensemble des frais engagés pour les sélections Ligue du Grand Est, lors de compétitions nationales et internationales, seront pris en charge par la Ligue à partir du lieu de départ commun.

## **ARTICLE 7 :**

La Ligue du Grand Est et/ou le joueur(se) et son entourage se réservent le droit, à tout moment, de mettre un terme à cet accord si les modalités et/ou l'esprit de cette convention n'étaient pas respectés.

Un bilan global de fin de saison sera réalisé. Il permettra d'évaluer la qualité des actions mises en place ainsi que l'investissement de chacune des parties. La reconduction, l'arrêt ou les ajustements du projet pour la saison 2023/2024 se feront en fonction des conclusions de ce bilan.

## **ARTICLE 8 :**

Durant le temps du parcours « Détection », l'objectif prioritaire est de construire un projet orienté vers le haut-niveau. L'intégration du Pôle Espoir de la Ligue du Grand Est, basé au CREPS de Strasbourg, est la continuité du projet détection vers la haute performance.

Dans ce cadre, les joueurs(ses) du GRD pourront être amené(e)s à participer à des stages au Pôle Espoir afin de se familiariser avec la structure et d'en favoriser l'entrée dans d'excellentes conditions.

**NOM du Cadre Technique Référent :**

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Le Joueur(se)**

**Les Parents**

**Le Président du Club**

\_\_\_\_\_

**Le Président de la Ligue  
du Grand Est**

Contact préférentiel LGETT sur le GRD :

**KOEHLER Sébastien**

*Responsable Régional Détection*

07.71.00.35.67 - [sebastien.koehler@lgett.fr](mailto:sebastien.koehler@lgett.fr)

Copie : CD concerné – Cadre Technique Référent

\_\_\_\_\_ **Christophe PORTE** \_\_\_\_\_